

Notice du Secrétaire général du Département politique, P. Micheli¹

Berne, 13 janvier 1964

Le Chef du Département² reçoit l'Ambassadeur du Portugal³.

1. Celui-ci demande de la part de son gouvernement que la Suisse se charge des intérêts portugais au Kenya⁴. Le gouvernement de ce pays a en effet décidé, contre son gré et pour répondre aux injonctions de la Conférence d'Addis-Abeba, de rompre les relations diplomatiques avec le Portugal⁵.

Le gros de la colonie portugaise au Kenya se compose de Portugais de Goa. Le Portugal entretenait dans ce pays deux consulats, l'un à Mombassa, l'autre à Nairobi. M. Guerra suggère que nous fermions le Consulat de Mombassa et que les affaires portugaises soient traitées pour l'ensemble du pays à Nairobi. Tout le personnel consulaire a dû quitter, à l'exception d'un fonctionnaire auxiliaire du Consulat de Nairobi, qui demeure à notre disposition. Il s'agit d'un Portugais de Goa engagé sur place, parfaitement au courant du travail du consulat et familiarisé avec tous les problèmes.

2. Le Chef du Département saisit l'occasion pour entretenir l'Ambassadeur du Portugal du problème du recrutement d'ouvriers agricoles portugais⁶. Il a appris que ce recrutement se heurtait à des difficultés. Il demande que celles-ci soient levées.

M. Guerra répond qu'actuellement le gouvernement portugais a été obligé d'accepter la journée de huit heures pour les ouvriers agricoles travaillant au Portugal. Il ne veut pas que les Portugais se rendant à l'étranger soient contraints de travailler plus. Tel est l'obstacle au recrutement par la Suisse d'ouvriers agricoles portugais. Dans les contrats conclus avec les Espagnols, ceux-ci ont accepté jusqu'à 11 heures par jour. Les autorités portugaises considèrent de leur devoir de protéger leurs ressortissants contre une éventuelle exploitation.

Le Chef du Département déclare que M. Pedotti doit se rendre prochainement en Espagne et que de là il pourrait aller à Lisbonne pour discuter personnellement l'affaire avec les autorités portugaises. Serait-on disposé à le recevoir à Lisbonne? L'Ambassadeur Guerra répond que M. Pedotti serait le bienvenu. Un échange de vues pourrait être utile. Avec un peu d'imagination

1. Notice: E 2804(-) 1971/2 vol. 40 (051). Copies aux Ambassades de Suisse à Lisbonne et à Addis-Abeba, à G. Pedotti, à la Section Ouest, à la Division des organisations internationales et au Service des intérêts étrangers du Département politique.

2. F. T. Wahlen.

3. R. Teixeira Guerra.

4. Sur la représentation des intérêts étrangers par la Suisse, cf. doc. 101, dodis.ch/31456, en particulier notes 2, 6, 7 et 10.

5. Cf. le PVCF N° 314 du 11 février 1964, dodis.ch/30901.

6. Cf. doss. E 7170(B) 1977/67 vol. 266 (241.4) et E 7175(B) 1978/57 vol. 35 (255.0-6).



14

N° 5 • 16. 1. 1964

l'on doit pouvoir contourner l'obstacle. Toutefois, l'Ambassadeur ne peut donner d'assurances quant au résultat des conversations. La tendance générale portugaise est de réduire l'émigration.